



INITIATIVES IP PUBLIQUES

MUSIQUES ACTUELLES & POLITIQUES PUBLIQUES

IP#5

- > L'INTERVIEW :
Marie-Thérèse François-Poncet
- > DÉCRYPTAGE : Région Aquitaine
- > JURIDIQUE : Marchés publics

UN SUPPLÉMENT

La Scène

mapp

JUIN 2010

Disons les choses, sans ironie aucune : la situation tend à se préciser, pour ne pas dire s'éclaircir. Les collectivités locales sont contraintes de trouver, seules, le courage (donc la détermination), les idées et les moyens pour répondre aux attentes de leurs populations dans les domaines de l'art et de la culture, c'est-à-dire du vivre mieux. Les chiffres, connus de tous, montrent que c'était déjà le cas, hier. Sauf que l'État donnait le « la » (d'autres diront « faisait la leçon »). Les communes - avec leurs différentes formes de coopération - et les régions seront les chefs de fil de la programmation et de la réalisation de ce vivre mieux. La cohérence, en termes d'aménagement du territoire, a tout à y gagner.

Pour ce qui relève du courage et des idées, pas (trop) d'inquiétudes : il y a le jeu de la démocratie et son couperet, les élections locales. Pour ce qui est des moyens, il y a danger. Peut-être moins en termes de pénurie de financements qu'en solutions pour y remédier. Et celle qui a le vent en poupe, actuellement, s'appelle la mutualisation. Mutualisation des m², des équipes, des financements. Si, dans certains cas, le concept peut s'avérer pertinent et porteur de dynamiques, deux écueils au moins sont à craindre. Le premier est de continuer de bâtir des cathédrales en se détournant des enjeux d'aménagement du territoire. Le deuxième est de se saisir de la mutualisation pour compresser les coûts de fonctionnement. Plus encore que dans d'autres champs culturels, celui des musiques actuelles a tout à perdre, ou plutôt rien à gagner par rapport à la situation d'aujourd'hui.

Richard Franco



En couverture, photo du Rocher de Palmer - Ville de Cenon

act'7

map
Musiques Actuelles
& Politiques Publiques

**Conduite d'un
projet public de
musiques actuelles**

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS : Tél. 02 40 20 60 29
www.lesformations-act.com

OÙ EN SONT-ILS ?

ILE DE FRANCE. Le Plan2 : cette deuxième fois est la bonne pour le cabinet bordelais *Brochet - Lajus - Pueyo*, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Plan2, à Ris-Orangis. Et à l'unanimité des membres composant le Jury. Il faut croire que les trois autres équipes sont vraiment passées à côté !

LANGUEDOC-ROUSSILLON. Pause de la première pierre le 3 mai dernier et création de la régie personnalisée : le projet de la Smac de Nîmes Métropole avance normalement... excepté pour ce qui est du recrutement du futur directeur de l'équipement qui tend à traîner en longueur dans la mesure où aucune annonce n'était encore parue la veille du bouclage d'IP#5. Une prise de fonction de ce poste est pourtant prévue dès septembre prochain !

Décidément, Maurice Lidoux a toujours un temps d'avance, ou bien se plaît à ne pas faire comme les autres. *El Mediator* (Perpignan), première Smac en régie personnalisée, puis première Scène conventionnée par le ministère de la Culture pour les Arts Croisés (musiques actuelles - arts numériques - spectacle vivant) est maintenant l'un des trois établissements culturels locaux à avoir intégré la structure juridique (EPL) du futur théâtre de *l'Archipel*, en cours de construction. IP ne tardera pas à lui demander où il compte s'arrêter.

LORRAINE. Metz : c'est le cabinet Ricciotti qui a gagné le concours d'architecture en vue de la construction de la Smac de Metz Borny (plus d'infos : http://www.mairie-metz.fr/metz2/articles/2010/100330_smac.php). À Épinal, une décision municipale sur la construction d'un équipement de

type Smac, dans un ancien cinéma de centre ville, sera prise avant l'été. Cette décision semble dépendre de l'intérêt des partenaires publics potentiels (État, Région, Département) pour ce projet.

Val de Fensch : après plus d'un an de réflexion (laquelle ?), c'est vite, vite qu'il faut faire... aucune annonce n'était encore parue la veille du bouclage mais quel projet ? Peut-être une réponse bientôt.

Thionville : le projet de friche industrielle écarté, les élus ont préféré se concentrer sur un concept de type 3^e lieu : lieu public ouvert sur les pratiques. En d'autres termes : un équipement de type médiathèque de centre ville avec une partie dédiée à la création / diffusion des musiques actuelles et des arts numériques. Quant au problème récurrent du déficit de studios de répétition, ils seront (7) aménagés dans la Maison des Associations à réhabiliter.

NORD-PAS-DE-CALAIS. L'agence le-troisièmepôle vient de débiter une étude sur la définition / faisabilité d'un équipement à dominante musiques du monde à Lomme.

POITOU-CHARENTES. À un an du terme de la phase de DSP en cours, l'association *Dingo* n'a pas lancé de recrutement national pour le remplacement de Jean-Louis Ménanteau, lequel quittera (après sa démission !) la direction de *La Nef* (Angoulême) le 1^{er} juillet prochain. Il intègre, néanmoins, le CA de l'association. C'est l'actuelle et appréciée administratrice, Charlotte Donnadiou, qui assurera l'intérim.

Du mouvement également à Cognac. Alors que la Ville se dirigeait vers la construction d'un Pôle de musiques actuelles - trois équipes d'architectes dans les *starting block* - près de la Charente, à quelques pas des anciens Abattoirs, les élus réfléchissent doré-

navant à une mutualisation avec un projet privé, dans des locaux en cœur de ville. Des points de vue assez tranchés d'acteurs locaux se sont déjà fait entendre dans la presse locale. À suivre.

ENTENDU & LU

Retour sur les Rencontres nationales politiques publiques et musiques actuelles.

Les Rencontres nationales politiques publiques et musiques actuelles se sont déroulées les 19 et 20 janvier derniers dans le cadre des BIS, à Nantes. Organisées par les fédérations nationales et réseaux territoriaux des musiques actuelles, ces rencontres ont attiré cinq cent cinquante personnes et semblent avoir rempli trois objectifs essentiels.

D'abord, rassembler un grand nombre d'acteurs venus de toute la France avec un bémol, cependant, sur le nombre (toujours) réduit d'élus présents. Rappelons que pareil rassemblement n'avait pas eu lieu depuis le *Forum*, à Nancy fin 2005. Ensuite, montrer, démontrer, expliquer, échanger autour de thèmes majeurs liés au secteur d'activité des musiques actuelles dans le cadre de 6 forums⁽¹⁾ placés sous le signe de la construction, de l'analyse et de l'innovation plutôt que la négociation ou la plainte. Cela a même, semble-t-il, provoqué quelques frustrations de la part d'acteurs rompus à ce type d'exercice autour de problématiques souvent redondantes. Néanmoins, la qualité des travaux et des échanges, indique le degré de lucidité et de responsabilité acquis par les acteurs des musiques actuelles. Les expériences emblématiques mises en débat révèlent le chemin parcouru par ce secteur foisonnant et innovant. Les réflexions économiques et politiques ont montré une volonté des

acteurs de s'engager sur des voies nouvelles : création de pépinières, transfert de savoir-faire, mises en place de coopérations transversales, explorations des techniques de ressources humaines...

Enfin, les rencontres nationales auront été l'occasion de concrétiser la démarche de coopération nationale engagée depuis près de deux ans entre différentes organisations. Conscientes des enjeux artistiques, culturels, économiques, sociaux et politiques, ces organisations souhaitent une meilleure coordination et pouvoir mener des actions concertées. C'est pourquoi, quasiment tous les réseaux et les fédérations de musiques actuelles ont signé une déclaration d'intention pour la création d'un espace inter-fédéral de coopération.

Les signataires ont, notamment, décidé de mettre en commun leurs réflexions autour de deux axes principaux de travail : la coopération (capitaliser, échanger, articuler des actions) et la revendication (coordonner, porter et rendre compte de revendications communes). C'est la première fois qu'un regroupement d'acteurs des musiques actuelles présente un tel front commun avec la volonté de l'inscrire dans la durée. ■ R.F.

(1) Cf. IP#4, daté janvier 2010.

Vous êtes professionnels de la culture ou du cadre de vie - cadre bâti, vous portez un projet, accompagnez des missions d'études, construisez un équipement public, proposez un colloque ou publiez un texte...

CONTACTEZ-NOUS :
ip@mapp-web.org

MARIE-THÉRÈSE FRANÇOIS-PONCET

> DANS UNE PÉRIODE AUSSI DURE ET DÉCISIVE QUE CELLE QUE NOUS VIVONS, LA PAROLE POLITIQUE IMPORTE ENCORE PLUS QU'HIER. DEPUIS SA « RENCONTRE » AVEC LES MUSIQUES ACTUELLES EN 1990 EN TANT QU'AJOINTE À LA CULTURE D'AGEN, MARIE-THÉRÈSE FRANÇOIS-PONCET L'A TOUJOURS UTILISÉE POUR DÉFENDRE DES VALEURS QUI LUI SONT CHÈRES ET À PARTIR DESQUELLES L'ACTION POLITIQUE EST POSSIBLE ET AJUSTÉE. LE FLORIDA EN FUT UN EXEMPLE. QUELLE ANALYSE FAIT-ELLE SUR LA SOCIÉTÉ, LES POLITIQUES CULTURELLES, LE RÔLE DES ÉLUS, LA PLACE DES MUSIQUES ACTUELLES ? **Propos recueillis par Richard Franco**

Que pensez-vous de la situation « figée » de la société dans laquelle nous vivons ?

N'y aurait-il pas plutôt confrontation entre la « réalité d'aujourd'hui », que nul ne peut contester, et une « réalité française » qui est la manière dont nous prenons la première en compte ? N'y a-t-il pas, aujourd'hui, une nouvelle manière de se construire individuellement, avec un accès à un champ infini de connaissances, de pouvoir communiquer, provoquant une représentation du monde et de la culture autres ? C'est aussi, et toute l'Europe en prend conscience, l'explosion de l'espace urbain : en 2020, 3 habitants sur 4 vivront dans des villes de plus de 100.000 habitants, des métropoles dépasseront les 500.000. Autre manière de vivre ensemble, dans un monde dont les frontières disparaissent plus qu'ailleurs.

Et il y a une « réalité française » : une société éclatée et cloisonnée avec une forme d'incompréhension à l'égard des nouvelles générations, un espace urbain mal maîtrisé. Le chômage, les échecs scolaires, les violences urbaines, l'enfermement des quartiers en sont des signes parmi d'autres. Plus qu'ailleurs. Les politiques culturelles ont leur part de responsabilité.

Comment les élus affrontent-ils cette « réalité française » ?

Nous sommes au lendemain d'élections régionales qui ont connu une forte abstention, 70 % dans certains quartiers. Mais sachons relativiser. Les élus régionaux sont des élus choisis dans une logique de parti, ils siègent « loin », dans une métropole régionale. Tout autre est l' élu municipal, le maire qui est un élu de proximité. Mais attention ! Dans un espace urbain grandissant et complexe, la gestion administrative prend souvent le pas sur une approche qui se devrait de rester politique, c'est-à-dire humaine.

Qu'est ce qui a changé ou pas dans les politiques culturelles des trente dernières années ?

Le messianisme étatique de Malraux, qui a eu toute sa raison d'être, semble encore soutenir la philosophie d'action d'une France dont on dit qu'elle serait avec la Corée du Sud et le Japon un des grands pays « étatiques » du monde, avec un certain nombrilisme et une certaine dose d'autosatisfaction, comme le fait remarquer l'une de nos Ambassadeurs. La France a mis en place des équipements culturels nombreux, de qualité, dont l'organisation est devenue complexe, sorte de millefeuilles administratif ou corporatiste, cloisonné, pour lequel une baisse de crédits et d'effectifs se révèle dramatique.

Le ministère de la Culture à travers la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques, *NDLR*), par l'intitulé même de ses directions - industries, patrimoine et création - semble oublier qu'il est d'abord l'autorité politique d'administrations. Et pourtant, nous sommes au lendemain d'un rapport publié fin 2009 par ce même ministère sur les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique, montrant que ceux qui s'intéressent à la culture offerte par nos institutions forment un groupe de plus en plus « distinct et homogène ». Sans doute s'agit-il moins du repli des institutions sur elles-mêmes que des réactions d'une société en profonde et rapide évolution devant l'institution qui a des rigidités. Attention à ce déficit démocratique !

Où en sont les élus à la culture ?

Quel est d'abord l'engagement financier sur le plan culturel des collectivités ? Pour les villes de plus de 10.000 habitants, il s'élève à 4,4 milliards d'euros (+ 88 millions pour les intercommunalités), pour les Régions, à 556 millions et pour les Départements, qui ont en charge la lecture publique et le patrimoine, à 1,3 milliards. Ce sont donc les élus municipaux, élus de proximité pour lesquels la culture représente de 10 à 20 % du budget, qui se trouvent face à une demande qui a changé de nature et à laquelle ils savent - s'ils veulent bien le voir - n'apporter qu'une réponse limitée. La tentation est alors forte de faire du nombre : des concerts gratuits, de l'évènementiel, des festivals... Est-ce vraiment la réponse attendue ?

C'est une situation difficile. Si, dans une grande métropole, on peut se permettre une politique de prestige, impossible pour une ville moyenne. D'ailleurs, combien de temps, aujourd'hui, où la modernité est portée par la société, où la culture devrait être le ciment d'une population diverse, peut-on l'oublier ?

Vous êtes encore - et ce depuis 20 ans - la référence en matière de politique publique dans le domaine des musiques actuelles. Pourquoi cette position flatteuse pour vous, mais lourde de vide qui en dit long ?

Le Florida d'Agen a été un projet politique. Nous voulions essayer de sortir des publics « convenus » de nos institutions et ouvrir à d'autres formes d'expression comme le rock, la chanson... La faveur dont elles jouissaient nous était connue. Autour de la pratique de ces musiques, en cherchant à intéresser en particulier les générations qui montent, la municipalité va donc créer en centre-ville un équipement spécifique (il ouvrira en 1993, *NDLR*) avec cinq studios de répétition et une salle de diffusion, doté d'un budget de fonctionnement comparable à celui des institutions classiques, en gestion associative. Pour financer son fonctionnement, des choix seront nécessaires. Il sera donc mis un terme aux classes d'horaires aménagés de l'École Nationale de Musique concernant une petite centaine d'élèves ; une économie qui peut être chiffrée aujourd'hui, pour une ville moyenne, de l'ordre de 300.000 euros. La subvention de la Ville d'Agen au *Florida*, en 2010, avoisine les 200.000 euros.

Le ministère, qui avait pourtant contribué au projet, ne suivra pas cette voie. La crainte que suscitent ces musiques sera la plus forte : elles ne font pas partie du « *champ établi de la culture* » disait le ministre Aillagon. En revanche, seront prises en compte par le ministère la diffusion et la production, en aidant à l'implantation de grandes salles. Et il va par ailleurs « labelliser » des lieux. L'apport du ministère en 2010 pour 140 salles labellisées est de 8 millions d'euros (équivalent à l'apport d'argent public pour « le 104 », rue d'Aubervilliers à Paris). Dans la foulée, seront créés dans l'enseignement spécialisé de la musique des diplômés.

Si les collectivités territoriales prennent le relais face à des initiatives associatives, les projets que les communes financeront seront le plus souvent destinés à la diffusion, équipements importants en périphérie des villes.

« La tentation est alors forte de faire du nombre : des concerts gratuits, de l'évènementiel, des festivals... Est-ce vraiment la réponse attendue ? »



© D. R.

L'INTERVIEW

Pourquoi un tel blocage ?

Ces musiques font peur, même si elles sont écoutées et pratiquées par tous. Viennent, ensuite, les blocages qui résultent du système existant. C'est pourquoi il appartient à ceux qui ont le pouvoir politique de développer une action.

Et aujourd'hui, y a-t-il un avenir pour les politiques des musiques actuelles ?

Nous sommes en crise. Mais en chinois, crise s'écrit avec deux signes : « danger » et « opportunité ». Il y a « danger » en période de disette financière de voir récupérer, en particulier par les scènes nationales, les salles de musiques actuelles. Je dirai alors aux élus attention ! en leur racontant une anecdote. En 2001, à la veille des élections municipales, nous décidons à Agen de faire une étude d'opinion pour savoir comment les citoyens réagissaient aux nombreux projets réalisés dans la ville. *Le Florida* rencontrait alors l'hostilité conjuguée d'élus, de l'administration municipale, de l'inspection académique, des professeurs d'écoles de musique, du Front National... et beaucoup d'autres autour de nous. *Le Florida* va en sortir « plébiscité » ! Quel décalage ! Coiffer aujourd'hui les salles de musiques actuelles par le système établi peut amener à des réactions et à un ressenti profondément négatifs pour les raisons citées précédemment.

« Coiffer aujourd'hui les salles de musiques actuelles par le système établi peut amener à des réactions et à un ressenti profondément négatifs »

Mais il y a aussi de réelles opportunités ?

Il y a urgence, quand il y a le déficit démocratique de notre culture que nous connaissons en France. Mais le paysage semble s'être ouvert. Grâce à des fédérations comme la Fedurok (Fédération de salles de musiques actuelles, *NDLR*) ou la FSJ (Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées, *NDLR*), il y a une prise de conscience de la part des collectivités publiques, y compris le ministère, qui se sont mis d'accord sur un schéma de structuration et de mutualisation prenant en compte les spécificités des territoires. « Le Solima »⁽¹⁾, premier pas de reconnaissance publique de la spécificité de ces musiques. Par ailleurs, sont lancées à l'initiative des Conseils Régionaux, des concertations régionales. La responsabilité, le chef de file, doit demeurer, toutefois, l'élu de proximité - élu des villes et d'agglo - parce qu'il s'agit d'un projet adapté qu'il faut construire « avec » des interlocuteurs et qui sera « autre », c'est-à-dire hors du champ établi des secteurs classiques, mais traité avec la même

considération. Compte tenu de la faiblesse de notre éducation artistique, de ce qu'elle repose sur le principe traditionnel de la « transmission des savoirs », la mise à disposition d'outils de travail, de studios de répétition, est capitale. L'accompagnement des collectivités extérieures, en particulier la Région, peut se révéler déterminant.

Quels mots d'ordre donneriez-vous aux acteurs de ces musiques ?

Qu'ils ne se laissent pas enfermer dans le système et n'oublent pas que l'argent public se doit de rendre « un service public », c'est-à-dire s'adresser à tous.

Et à Frédéric Mitterrand ?

Présomptueux, de ma part. Qu'en France, il représente l'autorité politique. À lui d'engager des réformes ou l'esprit de ces réformes. Aujourd'hui, l'influence d'un pays, sa capacité de modernisation, sa créativité - prélude à la Création qui est autre chose que production - appellent une vision démocratique. Plus de liberté de gestion au risque de dérapages ou d'erreurs en comptant sur la vigilance des DRACs. Ces musiques représentent un domaine privilégié. Les projets peuvent se décliner sur tous les champs de l'action culturelle, de l'éducation à la création. Dans un monde où 60 % de ceux qui parlent français ne sont pas des Français, quel véhicule face aux musiques anglo-saxonnes pourraient-elle représenter ?

(1) Schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles. Cf. encadré page 19 du présent numéro.

DOSSIER AQUITAINE

➤ LE TROISIÈME VOLET DE NOTRE TOUR DE FRANCE DES RÉGIONS PREND LA DIRECTION DU SUD-OUEST AQUITAIN. RÉGION PILOTE À PLUS D'UN TITRE : POUR SES PERSONNALITÉS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI, L'AVANCÉE DE LA STRUCTURATION DE SES ACTEURS, LA DIVERSITÉ DES CHANTIERS COLLECTIFS ENTREPRIS, LA DYNAMIQUE DE LA CONCERTATION TERRITORIALE ENGAGÉE, LA MOBILISATION ET LE SOUTIEN DU CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE... Par Richard Franco

Comme les autres régions, l'Aquitaine est un territoire dans lequel les musiques actuelles ont vu leur implantation s'accroître, notamment par l'inscription des politiques publiques. « (...) deux phénomènes musicaux d'importance sont apparus de façon symétrique depuis la fin des années 1960 en Aquitaine : les bandas⁽¹⁾ dans les départements ruraux du Sud et la scène rock⁽²⁾ à Bordeaux et dans les villes aquitaines⁽³⁾ ». Au-delà des esthétiques et en regardant du côté des politiques publiques des musiques actuelles, on constate que cette région est marquée par une période capitale, somme toute réduite - cinq ans à peine, entre 1990 et 1995 - grâce à laquelle une dynamique territoriale s'est mise en marche pour s'épanouir au fil du temps. L'impact des initiatives prises dès 1979 par quelques personnalités à la tête d'associations locales et animées d'une énergie débordante pour que le rock et le jazz puissent rencontrer leurs publics et/ou s'apprendre, est incontestable. Mais insuffisant pour enclencher, seul, la dynamique évoquée. Le déclic va venir de cette période capitale, sorte de conjonction positive ayant rassemblé : une élue locale attentive, clairvoyante (et volontariste), un directeur régional des affaires culturelles persuadé de la pertinence des musiques rocks pour régénérer les politiques de la culture et, enfin, un acteur Yvelinois de la scène rock, fraîchement arrivé à Agen. L'irruption du politique - au sens de la chose politique - va à la fois affirmer *Le Florida* d'Agen comme une réponse novatrice et appropriée aux enjeux des politiques de la ville et comme un modèle d'équipement. L'Aquitaine peut mettre en marche une politique publique des musiques actuelles. Jean-Michel Lucas, nommé directeur de la DRAC Aquitaine en 1992, va surfer sur la vague du *Florida* pour développer et accompagner cette politique territoriale. Barbey à Bordeaux, puis le *Rocksane* à Bergerac s'inscrivent rapidement dans cette dynamique, même si leur propre histoire diffère de celle d'Agen.

Ou en sommes-nous, aujourd'hui ? Ailleurs. Pas surprenant 15 ans plus tard. La dynamique initialement polarisée sur quelques personnalités et lieux s'est étendue et a gagné en solidarité. Grâce à l'outil Rama (Réseau Aquitain des Musiques Actuelles), elle s'attache à œuvrer au quotidien pour la cohérence territoriale. Rude tâche quand il s'agit de corriger la grande disparité de l'Aquitaine : son irrégulière armature urbaine, à la fois dominée par Bordeaux et marquée par un territoire intérieur toujours enclavé et peu peuplé⁽⁴⁾. À ce jour, 40% des adhérents du Rama se répartissent sur la métropole bordelaise, soit 13 sur 33. Les quatre autres départements aquitains comptant 4 structures adhérentes chacun (5 en Dordogne), sur des territoires assez contraints en termes de déplacement. L'avenir du développement Aquitain dans les musiques actuelles dépend de sa capacité à renforcer les dynamiques existantes au-delà de la Gironde, voire de créer des petits lieux de vie musicale autour de la répétition - restitution publique.

(1) *Fanfars ambulantes - constituées d'instruments à vent des familles des cuivres et des bois et d'instruments à percussion - animant les fêtes des villes et villages du Sud de la France.*

(2) *Se référer au très documenté ouvrage de Denis Fouquet Bordeaux Rock(s) - Bègles, Castor Astral, 2007.*

(3) *In Le métissage musical ou l'affirmation d'une identité locale. L'exemple de l'Aquitaine et du ska-rock-festif de Julie Mansion-Vaquié dans l'ouvrage collectif Comment la musique vient aux territoires, sous la direction d'Yves Raibaud - Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac 2009.*

(4) 46% de la population régionale réside en Gironde, laquelle compte également dans la part de l'emploi régional pour 46%.



© D. R.

AQUITAINE

> LE RAMA STRUCTURE LES MUSIQUES ACTUELLES EN AQUITAINE. Par Vianney Marzin

C'est au printemps 1997 qu'une douzaine d'acteurs musicaux aquitains décident de créer un réseau régional sous le regard bienveillant de la DRAC : le RAMA (Réseau Aquitain des Musiques Actuelles). En une décennie, il est devenu incontournable en lançant des chantiers transversaux permettant aux structures de la région de s'ouvrir sur de nouveaux horizons.

Aujourd'hui, le RAMA fédère plus de trente opérateurs professionnels adhérents : lieux de type SMAC, festivals, écoles et centres de formation professionnelle, studios de répétition et d'enregistrement, labels, tourneurs, radios... Il a trouvé sa légitimité sans empiéter sur celle de ses adhérents. Pour trouver ses financements, par exemple, le réseau sollicite l'ensemble des services de l'État et des collectivités et pas uniquement les services culturels. Dès 2001, comprenant bien qu'il devait revendiquer une position de tête de réseau de l'économie sociale et solidaire, il intègre la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) d'Aquitaine qui est, aujourd'hui, l'un de ses principaux alliés dans la mise en œuvre de nombreux chantiers.

Les acteurs aquitains définissent le RAMA comme un « réseau de compétences ». Florent Teulé, son directeur, n'a jamais oublié la formule de son président, Éric Roux, à son arrivée qui lui disait de façon un peu provocatrice : « *Si tu fais bien ton boulot, un jour on n'aura plus besoin de toi !* ». Traduite en principe, cette idée conduit toujours le réseau aquitain à déléguer à ses adhérents le portage opérationnel des actions qu'il initie. Sur des sujets parfois complexes, une fois le terrain défriché et les financements identifiés, la réalisation des actions est confiée à une structure adhérente qui assume aussi la dimension collective du fonctionnement en réseau - ce qui signifie prendre à sa charge la coordination des activités et l'animation du groupe de travail qui les pilote. Ce fonctionnement concerne, à titre d'exemples, des chantiers comme l'éducation artistique, les risques auditifs, la ressource... Il permet de renforcer les équipes existantes lorsque des postes sont créés autour de ces activités. Car, en effet, la priorité du RAMA est bien de professionnaliser la filière.

ACTIVITÉS DES ADHÉRENTS

	Répétition	Enseignement	Diffusion	Ressource	Accompagnement artistique	Édition phonographique	Production phonographique	Festivals	Médias indépendants	Enregistrement	Formation professionnelle	Actions culturelles	Développement artistique	Réseau / Services aux collectivités
1 ABC														
2 AGEÇ - RAMAGE														
3 ARIANE PRODUCTIONS														
4 CIAM														
5 FERPIA														
6 KRAKATOA (Translock)														
7 LES SANGIERS SONT LACHÉS														
8 EUGÈNE MUSIQUES														
9 MUSIC ACTION														
10 MUSIC ACTION PROD														
11 MUSIQUES DE NUIT DIFFUSION														
12 RIG														
13 ROCK ET CHANSON (Atema)														
14 ROCKSCHOOL BARBEY (Fad)														
15 TROUSQUAIRE														
16 VICIOUS CIRCLE														
17 INSTITUT DES MUSIQUES ROCK														
18 RADIO 103														
19 ROCKSANE (Overlook)														
20 SANS RÉSERVE														
21 TINTAMART														
22 ACMA														
23 AFTER BEFORE														
24 FLORIDA (Adem)														
25 MR POWER														
26 CAFE MUSIC (Amac)														
27 LA LOCOMOTIVE														
28 LMA														
29 MUSICALARUE														
30 AMPLI														
31 EHZ														
32 LANETIK EGINA														
33 L'ATABAL														

© RAMA / mai 2010

DÉCRYPTAGE

La question de l'emploi

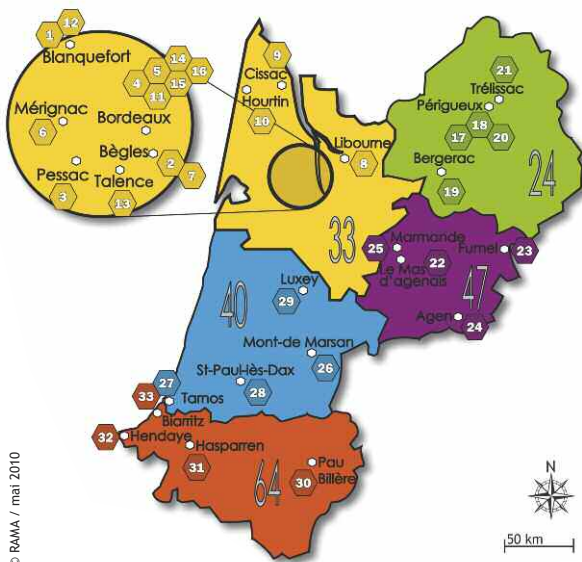
La question de l'emploi dans les musiques actuelles n'est pas de celles que l'on résout aisément. En 2007, le RAMA décide de réaliser une étude sur le sujet au sein de ses structures adhérentes. À cette occasion, il innove en mettant en place une démarche appelée « GPEC » (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences). Elle consiste en une gestion anticipative des ressources humaines⁽¹⁾. L'étude, confiée à Carole Le Rendu-Lizée et Gérome Guibert, a donc bénéficié du soutien de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), en plus de celui du CRESS et de la Région Aquitaine.

Les objectifs de ce vaste état des lieux, quantitatif et qualitatif, étaient d'amener de façon pédagogique la question d'une meilleure gestion de l'emploi dans les structures, puis de les inciter à mettre en œuvre des démarches individuelles⁽²⁾. Mais, pour Florent Teulé : « *le but de l'étude était également d'envisager la possibilité concrète de créer un groupement d'employeurs dédié aux acteurs culturels aquitains* ».

Comme bon nombre d'états des lieux dans le champ des musiques actuelles en France, l'étude a mis en évidence la précarité des équipes, avec un niveau moyen de rémunération mensuelle de 1.460 € brut rapportés en Equivalent Temps Plein à 1.708 €. Car, en effet, malgré un taux important de CDI (68%), beaucoup de postes restent à temps partiels. Mais, selon Carole Le Rendu-Lizée, l'étude a aussi permis d'identifier quelques spécificités aquitaines : « *des structures relativement bien établies dans la durée, une certaine maturité des projets malgré des lacunes en termes de gestion des ressources humaines et de politiques de formation, une importante concentration de structures d'accompagnement et d'enseignement, ainsi qu'un fort potentiel de mutualisation* ». Pour répondre à l'insécurité de l'emploi dans le champ des musiques actuelles en Aquitaine, la solution envisagée de création d'un Groupement d'Employeurs s'en est trouvée confortée.

Par ailleurs, la méthodologie utilisée, au-delà des données brutes et du point de vue des employeurs, a permis d'entendre tous les salariés des équipes et de prendre ainsi en compte leurs aspirations : évolution, fidélité à une structure, motifs de mobilité... Toujours selon Carole Le Rendu-Lizée, « *elle révèle un enjeu important autour de la professionnalisation des équipes avec un certain décalage entre les aspirations des employeurs de culture "militantes" et celles de salariés plutôt jeunes, qualifiés et aspirant à une évolution relativement rapide dans leurs parcours professionnels, alors que justement le faible niveau d'ancienneté tend à montrer les difficultés des employeurs à conserver leurs salariés expérimentés* ». Le peu de postes de cadres intermédiaires vient aussi confirmer la tendance.

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS DU RAMA EN AQUITAINE



© RAMA / mai 2010

Financement du RAMA en 2010

- Conseil régional d'Aquitaine : 75 000 €
- Direction régionale des Affaires culturelles : 35 000 €
- Conseil Général de la Gironde : 4 000 €
- Fondation Nicolas Hulot : 5 000 €
- APESA : 1 000 €
- DREAL : 3 000 €
- FSE : à venir

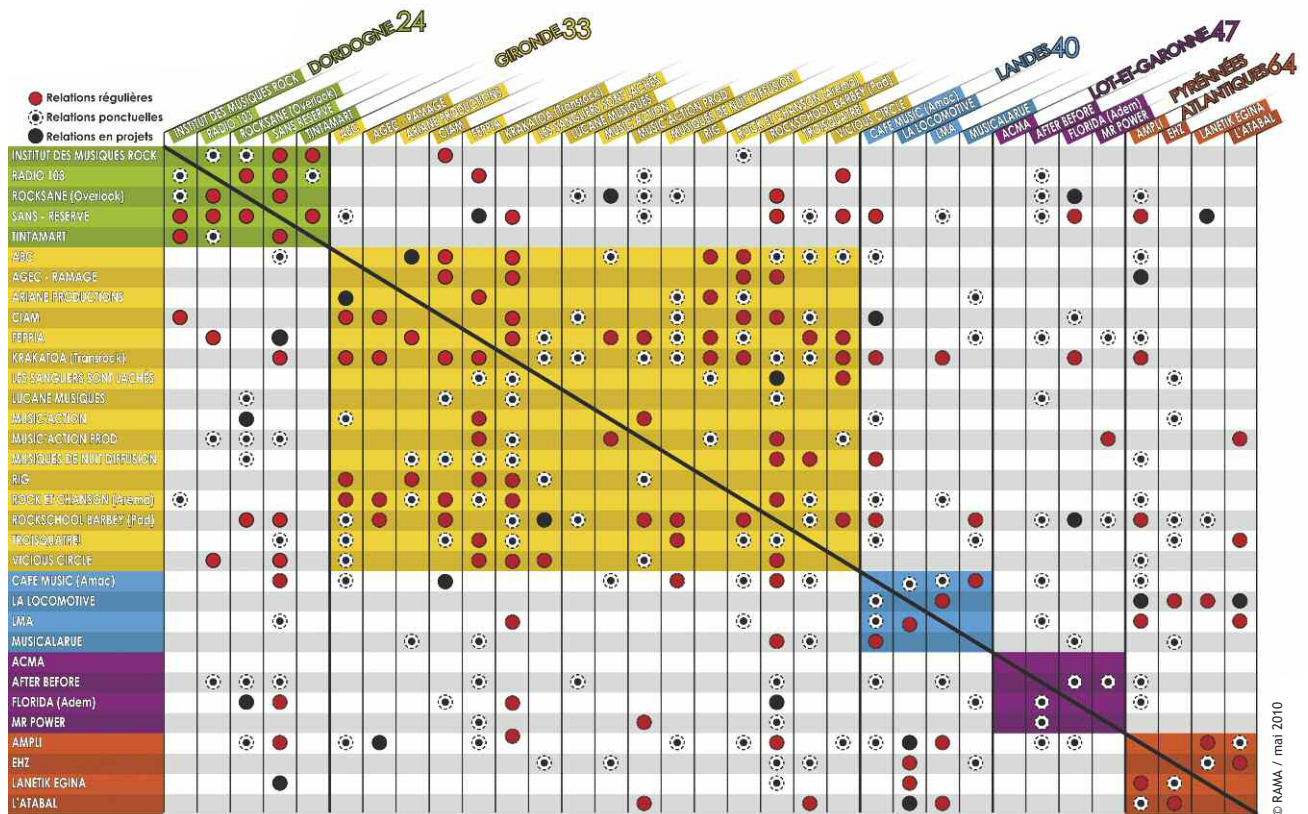
En Aquitaine, comme ailleurs, suite à une reconnaissance tardive de leurs activités, une professionnalisation récente appuyée sur des dispositifs de contrats aidés, les acteurs doivent faire face à un nouvel enjeu : réussir à conserver dans les musiques actuelles des compétences qu'ils ont contribué

(1) La GPEC est, pour le moins, inhabituelle dans le champ associatif puisqu'elle a été pensée initialement pour des grandes sociétés. En France, une loi de 2005 la rend obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 300 salariés. Mais le ministère de l'Emploi incite les petites et moyennes entreprises à mettre en place ce type de démarche pouvant s'apparenter à un audit de l'emploi dans une entreprise ou une association.

(2) À travers des DLA (Dispositifs Locaux d'Accompagnement) ou des GPEC, cette fois-ci à l'échelle de structures.

AQUITAINE

RELATIONS ENTRE LES STRUCTURES ADHÉRENTES DU RAMA



© RAMA / mai 2010

à construire, en créant des postes qualifiés qui permettront des évolutions de carrières sereines au sein du secteur. Ce processus ne pourra se faire sans innovation dans les modes de financement des activités.

Stratégie d'ouverture affirmée

C'est pourquoi, le réseau aquitain a choisi de se concentrer sur du défrichage, plutôt que de porter de façon opérationnelle les projets initiés. « Animé par une petite équipe créative, le RAMA s'inscrit dans une dynamique de recherche et de développement, qui serait impossible sans les liens très forts entre nos adhérents et avec nos partenaires » précise Florent Teulé. C'est certainement grâce à cela que le réseau a su mettre en place dès 2006 une concertation exemplaire sur son territoire, ou qu'il envisage aujourd'hui la création d'une centrale de référencement et d'achats « éco-responsables » favorisant l'inscription des acteurs dans une démarche de développement durable.

Au niveau régional, le RAMA mène une véritable stratégie d'ouverture institutionnelle. Pour l'ensemble de ces activités, le Conseil Régional, la DRAC Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde sont les partenaires habituels du réseau. Sur les questions liées au développement durable, il s'associe avec l'association Méduli Nature et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Sur les problématiques d'emplois évoquées, il travaille avec la CRESS Aquitaine, le Pôle Emploi « Culture Spectacle » et la Direction Régionale du ministère du Travail. Sur l'observation, il trouve un allié avec le CESR (Conseil Économique et Social Régional) d'Aquitaine qui réalise, en ce moment, une autosaisine sur les musiques actuelles. Le rapport doit paraître en septembre 2010. Au niveau national, on retrouve le RAMA au sein du Réseau Ressources, de la FNEIJMA (Fédération Nationale des Écoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles), du CNV (Centre National de la Variété de la Chanson et du Jazz) et du CSMA (Conseil Supérieur des Musiques Actuelles).

DÉCRYPTAGE

En janvier 2010, à Nantes, il signe un protocole de coopération interrégionale avec le Pôle des Pays de la Loire et la FRACAMA (région Centre) pour avancer ensemble sur les NTIC (radios et médias numériques, les supports dématérialisés, la patrimonialisation immatérielle, la billetterie numérique, les enseignements immatériels), l'emploi artistique et culturel ainsi que la coopération économique et le développement durable.

Devenu incontournable, le RAMA a renforcé la légitimité des acteurs musicaux vis-à-vis des institutions. Il ouvre des portes, favorise des débats constructifs, montre que le développement d'un secteur culturel peut se faire en toute solidarité entre projets. Évidemment, il devra à l'avenir se montrer à la hauteur des enjeux d'aménagement du territoire dans une région française, 6e en population et 3e plus grande région métropolitaine en superficie, laquelle voit ses activités économiques et culturelles très centralisées à Bordeaux et en Gironde. S'il souhaite éviter de renforcer ces disparités, les solutions qu'il préconise, les ouvertures qu'il favorise devront répondre concrètement aux aspirations des équipes et des projets, et cela sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, le RAMA doit garder à l'esprit que ses orientations et ses choix, malgré leurs caractères innovants, doivent rester compris et partagés par les premiers concernés : les salariés du secteur, les militants associatifs, les artistes, les spectateurs et les usagers des structures. Pour cela, sécuriser son fonctionnement, adapter en permanence sa gouvernance, construire des outils d'information interne et externe facilitant la compréhension des enjeux du secteur restent essentiels.

La Rockshool Barbey fait des émules

De l'intuition d'Éric Roux en 1988 jusqu'à ce jour, la philosophie de la Rockschool n'a pas changé : « rendre la musique accessible à tous ».

60 personnes inscrites la première année, 180, dès la deuxième et 400, aujourd'hui, un maximum... pour 600 demandes.

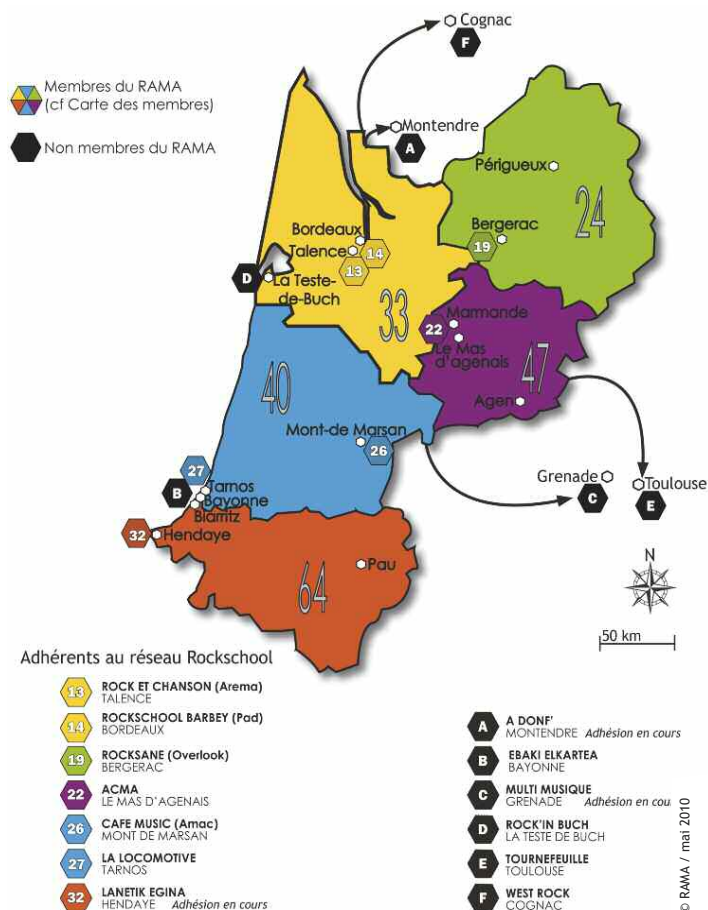
La Rockschool Barbey a fait des émules : 7 autres en région Aquitaine, 2 en Poitou-Charentes et 1 en Midi-Pyrénées.

Le succès de la Rockschool ? Sa fidélité aux valeurs (simples) de ces musiques : le collectif et le plaisir de jouer. Pas de diplôme, mais jouer en apprenant ou apprendre en jouant.

Le tout dans un lieu adapté pour ces musiques avec des musiciens professionnels qui enseignent ce que sont ces musiques jusqu'au bout des doigts, en studio ou sur scène. Que demander de plus... pour 11 € par cours, soit 310 € par an ?

Les Rockschool se sont elles aussi organisées en réseau, mais uniquement à vocation pédagogique, cette fois. Quatre écoles sont déjà prêtes à les rejoindre. Deux projets sont mêmes en cours de réflexion à Québec et Casablanca. La force de ce collectif dédié aux pratiques amateurs est d'avoir su se connecter avec des centres de formation professionnelle issus du secteur (le CIAM, à Bordeaux et l'IMR, à Périgueux). Ceci afin de proposer une alternative cohérente aux établissements d'enseignement de la musique et s'inscrire, autant que possible, dans les Schémas départementaux d'enseignement artistique. ■ R.F.

RÉSEAU ROCKSCHOOL EN AQUITAINE



AQUITAINE

> L'AGEC MUTUALISE L'EMPLOI CULTUREL EN AQUITAINE. Par Vianney Marzin



Les résultats de l'étude Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) sur les musiques actuelles conduite en 2007, ont conforté les acteurs aquitains dans leur volonté de créer un groupement d'employeurs (GE) régional, l'Agec, dans un premier temps appelé «*Ramage*». Il permet

à ses adhérents de disposer d'un personnel mutualisé en fonction de leurs besoins et favorise ainsi la création d'emploi à temps plein et en CDI.

Le principe est simple, créer un temps plein à partir de plusieurs temps partiels dans différentes structures, et peut s'appliquer aussi bien sur des emplois pédagogiques, techniques, qu'administratifs. Si sa mise en oeuvre n'est pas sans difficulté, côté employeurs comme côté salariés, il apparaît comme une solution ambitieuse pour améliorer les conditions d'emploi dans le champ culturel.

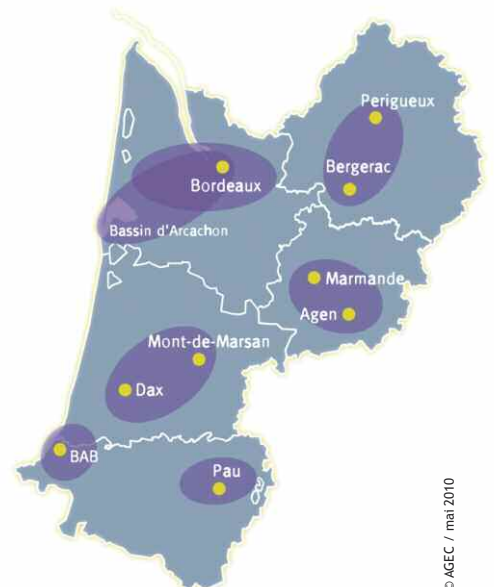
Avoir plusieurs employeurs...

Etre employé par plusieurs employeurs peut signifier pour un salarié, appréhender le fait de ne pas participer à toutes les réunions, de manquer parfois de «*feed-back*» sur les décisions, d'imaginer parfois «*louper quelque chose*» lorsqu'il est absent... En bref, avoir le sentiment de ne pas faire pleinement parti de l'équipe. Le salarié peut aussi redouter de ne pas être à la hauteur, de ne pas savoir jongler avec des techniques, des méthodes qui peuvent s'avérer différentes selon les structures, ou alors de ne pas réussir à gérer les contraintes de la mobilité, comme organiser son planning, ses rendez-vous. Et si l'emploi mutualisé peut être sécurisant et permettre notamment l'accès à un CDI, le salarié peut craindre de voir cette situation s'installer sans jamais qu'un poste «*comme les autres*» dans une seule structure ne lui soit proposé. Mais le fait d'occuper plusieurs postes tout en ayant un seul contrat de travail, une seule couverture conventionnelle, lui permet par exemple également d'accéder plus facilement à la formation professionnelle. Cette situation peut s'avérer être une opportunité réelle qui lui permette de se former rapidement, d'avoir une meilleure compréhension de son secteur d'activité qui soit bénéfique pour son parcours professionnel futur.

Être plusieurs à employer...

Pour les employeurs, les freins sont d'une autre nature. «*Mutualiser un ou plusieurs emplois avec d'autres structures nécessite de leur part une meilleure définition des postes, une organisation fine, une clarification des processus de décisions, la mise en place d'outils d'information performants, l'acceptation d'une forme d'autonomie de la part des salariés, en particulier sur des postes qualifiés. L'employeur peut avoir peur de perdre de son indépendance et doit admettre une certaine transparence vis-à-vis de structures qui peuvent apparaître comme concurrentes*» estime Carole Le Rendu-Lizé. Ils peuvent s'inquiéter de voir leurs salariés moins s'investir dans leur projet. Mon chargé de communication va-t-il travailler aussi bien pour moi ? Mon technicien sera-t-il aussi disponible qu'auparavant ? Autant de questions qui expliquent parfois une certaine frilosité des employeurs vis-à-vis de l'adhésion à un GE. Ceux qui s'engagent dans ce dispositif doivent faire preuve d'une certaine maturité. Mais pour les structures utilisatrices d'un GE, les avantages sont évidents. «*Réaliser une embauche commune permet de mieux maîtriser ses coûts en assumant*

LES DIFFÉRENTS BASSINS D'EMPLOIS EN AQUITAINE IDENTIFIÉS PAR L'AGEC



DÉCRYPTAGE

les frais strictement proportionnels au temps de mise à disposition du salarié. C'est réussir à fidéliser son personnel à temps partiel, bénéficier de salariés formés aux besoins spécifiques du secteur d'activités » explique Virginie Pelegry, directrice de l'Agec, qui poursuit : « De plus, passer par l'Agec, c'est confier à un professionnel de l'emploi culturel, l'intégralité de la gestion sociale : les congés, les fiches de paye, les contrats, les cotisations... Les responsables culturels qui font appel à un GE ont ainsi davantage de temps à consacrer à leur cœur de métier ».

Un fort potentiel !

L'étude de 2007 avait permis d'identifier 27 emplois mutualisables. Aujourd'hui, Virginie Pelegry fait le point : « nous permettons la mutualisation de 5 emplois sur 5 entreprises (le Krakatoa, Rock & Chanson, le CIAM, Rockschool Barbey et le RAMA - NDLR) : deux emplois sécurisés à temps plein et en CDI, un régisseur général sur deux salles, un technicien lumière sur deux salles également ; et trois autres en cours de sécurisation : deux intervenants pédagogiques en CDD sur trois structures, et un agent d'entretien également en CDD sur trois structures. Nous devrions atteindre 8 emplois dont un lié directement au travail sur le développement durable initié par la Concertation ».

Si ce bilan peut paraître limité, en réalité ce n'est pas le cas. Carole Le Rendu-Lizé est très optimiste : « En France, il y a 18 GE « Culture » selon Opale⁽¹⁾. Ceux-ci ne concernent

généralement qu'un ou deux emplois. En s'appuyant sur le Rama et en s'ouvrant plus largement à d'autres acteurs pour atteindre un volume critique d'emplois mutualisables, ce GE devrait rapidement devenir très important ».

Un obstacle législatif

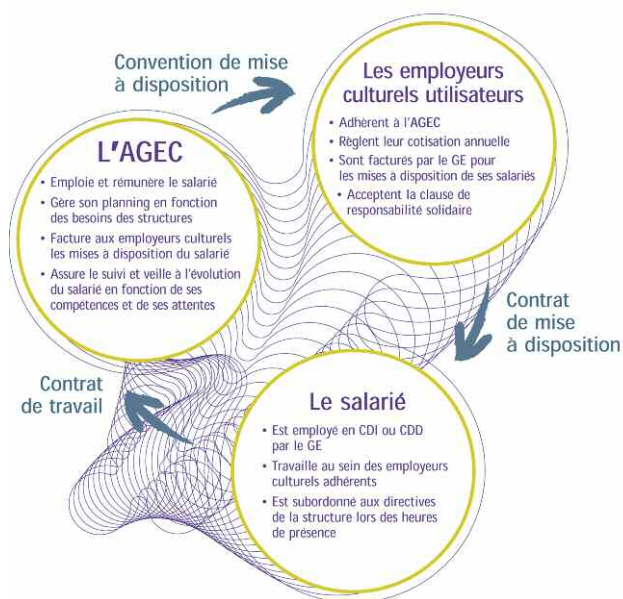
Patrick Dugornay (directeur de Rock & Chanson) et Didier Estebe (directeur du Krakatoa), cofondateurs du GE, pointent un obstacle à cette ouverture : « La contamination fiscale ». En effet, selon la loi, un GE prend le régime fiscal de ses adhérents. Les structures membres de l'Agec sont défiscalisées. Il est impossible pour un GE de mettre en place une mixité fiscale en ne soumettant à la TVA que les entreprises soumises elles-mêmes à la TVA. « Cela freine notre ouverture à des structures fiscalisées comme les libraires, les cinémas indépendants, ou d'autres entreprises du secteur des jeux vidéo, par exemple ».

Si un GE ne peut répondre à toutes les problématiques de l'emploi dans le champ des musiques actuelles, l'Agec permettra en Aquitaine d'avancer sur des démarches concrètes, proches des problématiques de terrain. Sa réussite sera déterminante dans la pérennisation de certaines activités culturelles et artistiques, et dans la construction des parcours professionnels des personnes qui s'engagent pour les mettre en place. Cette réussite reposera sur la capacité des acteurs à se faire confiance, à se reconnaître les uns les autres, bref à travailler ensemble en réseau. Elle dépendra également d'un soutien coordonné des partenaires publics⁽²⁾ et d'une véritable politique publique concertée de l'emploi culturel.

(1) Organisation pour Projets Alternatifs d'Entreprises, association loi 1901 ayant pour but d'accompagner la consolidation et le développement des structures artistiques et culturelles, principalement associatives.

(2) Le projet doit d'ailleurs aussi son existence à un travail entamé depuis 2004 du Fond de professionnalisation et des services « Culture » et « Économie » du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil général de Gironde.

FONCTIONNEMENT DE L'AGEC



© AGECC / mai 2010

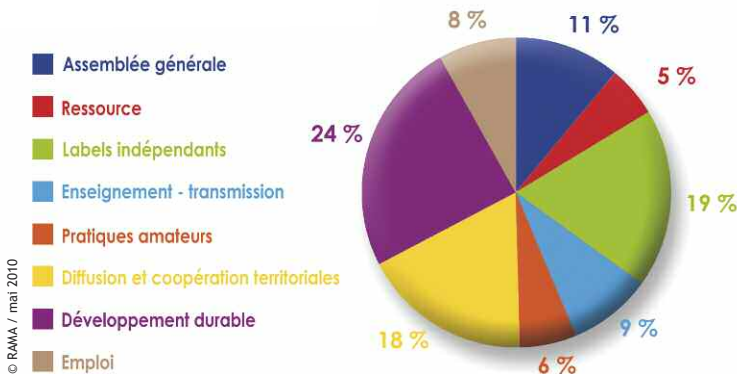
> QUAND CONCERTATION RIME AVEC CONSTRUCTION. Par Grégory Jurado

S'il y a une région en France qui fait des envieux en termes de concertation, c'est bien l'Aquitaine. Il faut dire que certaines personnalités comme Jean-Michel Lucas (ancien DRAC) ou Frédéric Vilcoq (ancien vice-président à la Région) ont contribué, chacun à leur manière et à leur époque, à installer un contexte favorable, indispensable à l'exercice de la concertation.

Ainsi, en 2006, lorsque la concertation territoriale démarre sur les principes édictés dans le cadre du Conseil Supérieur des Musiques Actuelles, c'est sur la base de pratiques déjà existantes qui s'en trouvent renforcées et formalisées (une première charte de développement avait été signée en 1998). Aujourd'hui, bien qu'il y ait encore du chemin à parcourir, le bilan est positif, tant au niveau quantitatif que qualitatif. Au-delà des chiffres (1230 participants, 13 conférences-débats, 7 ateliers), il s'agit de souligner l'élaboration d'une véritable dynamique collective portée conjointement par l'État, le Conseil Régional, les acteurs et coordonnée par le RAMA.

Florent Teulé (directeur du Rama) identifie quelques ingrédients essentiels : « Dès le départ nous avons souhaité affranchir cet espace de dialogue de règles trop figées ou trop strictes. Pour ne pas être déphasée et donc improductive, une concertation doit respecter la mécanique du secteur d'activités concerné, être au maximum à son image ».

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR THÉMATIQUE



Mieux encore, plusieurs principes ont été érigés afin que concertation ne rime pas au final avec consultation ou négociation : refus d'un système de représentation afin d'éviter de crispier les discours, la constitution d'un espace protégé dans lequel tout peut être dit, le droit à l'erreur et, enfin, l'effacement de la méthode et du protocole au profit du contenu et de la convivialité. Tout cela a permis de construire un cercle vertueux de la confiance. Les craintes légitimes des pouvoirs publics, enclins à redouter que cet espace soit un grand bureau des pleures, ont très vite été levées et ont laissé place à une véritable dynamique de co-construction. En effet, il ne s'agit pas, ici, de demander exclusivement à la collectivité publique de régler les problèmes, mais de déterminer comment ils peuvent être appréhendés collectivement et de façon structurelle.

Basé sur un « work in progress » constant, on ne saurait être exhaustif quant aux résultats de la concertation en cours. D'autant que celle-ci, en Aquitaine, a vocation à « déclencher » puis à s'effacer au profit de l'autonomisation des acteurs. Parmi ses effets notoires directs et/ou indirects, on peut souligner la consolidation de l'AGEC (cf. article page 12), la création de la FEPIIA (cf. article page 16), de véritables



DÉCRYPTAGE

avancées en matière de développement durable ou encore la participation de l'Aquitaine à la plateforme nationale de négociation sur les cafés-culture. In fine, cela se ressent budgétairement puisque, de façon générale, le niveau de prise en compte a été réévalué par les pouvoirs publics (Conseils généraux, Conseil Régional, DRAC) : sans prendre en compte les aides indirectes, l'augmentation s'estime à plus d'un million d'euros de crédits consacrés aux musiques actuelles depuis 2004 pour le seul Conseil Régional.

Dernière caractéristique - et non des moindres - la nécessaire ouverture vers une multitude d'acteurs concernés de près ou de loin par les problématiques soulevées. Autrement dit : limiter l'entre-soi qui, dans de nombreux domaines, restreint inévitablement le potentiel d'analyse et de développement de réponses adaptées. Dans cette logique, Florent Teulé souligne judicieusement : « *Il est indispensable d'aller chercher et d'associer des acteurs hors des musiques actuelles. Ce sont des partenaires essentiels et souvent de très bonne volonté. Par exemple, si on travaille sur les labels, on ne peut résoudre l'équation sans les médias indépendants et les lieux de diffusion qui font la jonction scène/disque* ».

L'avenir de cette concertation consiste évidemment à poursuivre et consolider l'ensemble des chantiers/projets en cours. Enfin, un des enjeux majeurs de la concertation réside dans sa capacité à renforcer son lien de proximité aux territoires. C'est pourquoi, après avoir fait des concertations thématiques, le comité de pilotage envisage de construire une approche transversale au niveau local avec les territoires volontaires.

> POINT DE VUE DE FRÉDÉRIC VILCOQC

Conseiller régional délégué à la Culture et aux Économies Créatives jusqu'aux élections d'avril dernier, dorénavant au cabinet du président Rousset en charge des dossiers Culture et concertations, Frédéric Vilcoqc nous livre ici son point de vue sur les musiques actuelles en Aquitaine. **Par Richard Franco**

Quel état des lieux à votre arrivée en 2004 ?

Quand j'arrive, l'Aquitaine a déjà une histoire. Marquée par des personnalités fortes comme Marie-Thérèse François-Poncet, Jean-Michel Lucas. Des acteurs, comme Philippe Berthelot, Éric Roux, Didier Estèbe, Patrick Duval... des lieux, comme *le Florida, Barbey, le Rocksane, Ampli...* des festivals de tout premier ordre de rock, de reggae, de jazz, de chanson... sans oublier une structuration en état de marche pilotée par le RAMA. Mon rôle consistant à faire avancer cette dynamique.

Donc ?

Donc il s'agit d'appliquer une deuxième couche prenant la forme d'une politique spécifique des musiques actuelles en direction des acteurs, de tous les acteurs régionaux et avec l'accord sans réserve du président Rousset. L'outil : la mise en œuvre d'une co-construction dynamique et pérenne entre les acteurs et les collectivités territoriales au cours du mandat 2004-2010. Et ce n'est pas terminé ! Alain Rousset s'y est engagé. Pour ma part, je m'y emploie dorénavant autrement, au sein du cabinet du Président.

Quel a été le fil conducteur lors de cette dynamique ?

La persévérance et le respect des engagements. La persévérance dans la diversité des thématiques des concertations : 13 différentes. La persévérance en circulant sur l'ensemble du territoire régional, ce qui a permis d'associer les collectivités accueillantes et petit à petit d'élargir un réseau d'élus. Le respect des engagements en marquant chaque dispositif retenu par des financements et ce, dès le début de la dynamique de co-construction. Dans une démarche reposant sur la durée, il est essentiel de pouvoir concrétiser les avancées. La force de la Région est ici, alors qu'une DRAC malgré sa bonne volonté est dans l'incapacité de s'inscrire dans la durée d'un processus comme celui-ci. La Région Aquitaine est persuadée que cette démarche est la bonne, d'ailleurs elle sera bientôt appliquée à d'autres expressions artistiques.

Parlons chiffres

En six ans, nous sommes passés de 400K€ pour les musiques actuelles à 1,6M€. C'est un juste rééquilibrage, qu'il s'agit de poursuivre, malgré le contexte actuel, voire surtout dans le contexte actuel.

> LES LABELS S'ORGANISENT ! Par Vianney Marzin

Face aux difficultés de la filière disque, aux bouleversements économiques et technologiques traversés ces dernières années, les labels indépendants aquitains ont décidé de s'organiser en réseau. En octobre 2007, quinze d'entre eux créent la Fédération des Éditeurs et Producteurs Phonographiques Indépendants d'Aquitaine (FEPPIA). Aujourd'hui, celle-ci regroupe près de 30 structures professionnelles.

Leurs objectifs sont clairs : aider les labels à répondre aux nouveaux enjeux du secteur, valoriser les pratiques innovantes et faire entendre la voix des indépendants dans un champ où ce sont trop souvent les majors qui monopolisent la prise de parole publique.

Le Conseil Régional d'Aquitaine s'engage rapidement auprès de la fédération, pour construire avec elle des politiques adaptées aux réalités des labels et des producteurs phonographiques. Un véritable partenaire dont le dispositif est rapidement inscrit au protocole État-Région sur les industries culturelles. En effet, la FEPPIA est l'une des premières réalisations concrètes qui vient donner du crédit à la concertation en Aquitaine. L'institution régionale montre ainsi sa volonté de conserver un tissu économique d'une grande diversité, composé d'associations, de Sarl et de coopératives, indispensables aux artistes de toutes esthétiques. « C'était déjà dans la tête des acteurs depuis un moment de se réunir. Un réseau, le LIA (Labels Indépendants d'Aquitaine) avait déjà été créé dans les années 90, mais cette fois, la Concertation et le soutien de la Région rendent les choses plus solides » précise Christel Chapin, coordinatrice de la FEPPIA.

Portée entre autres par son président, Philippe Couderc du label Vicious Circle, la FEPPIA met rapidement en place des opérations de promotion, de soutien à la diffusion et à la circulation des artistes. Les labels créent du lien, redécouvrent le collectif et y prennent goût. Avec leurs homologues de PACA et de Rhône-Alpes, ils prennent appui sur la fédération Cd1d pour lancer des plateformes régionales de téléchargement payant. Ces boutiques en lignes permettent aussi de commander des vinyles ou des Cds. Un vrai potentiel pour un catalogue important puisque, selon la FEPPIA, « les labels aquitains produisent une centaine de disques par an ».

En novembre 2009, en réaction à la deuxième loi « Internet et création », la FEPPIA crée une fédération nationale, la FELIN (Fédération nationale des Labels Indépendants), avec les autres réseaux régionaux de labels, ainsi que les allumés du jazz et Cd1d. On y retrouve à nouveau Philippe Couderc comme président. Il estime qu'« en France, 90 % de la création originale est produite par les labels indépendants, et que cela représente 3 000 productions pour près de 600 structures de 0 à 5 salariés » et affirme que « cette diversité est réellement en danger car la majorité de ces structures sont au bord de l'asphyxie ». La FELIN fait valoir une position originale des labels indépendants qui considèrent que la loi Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet) ne répond pas aux enjeux de la filière. Ils trouvent caricaturale et « inique » cette façon de mettre en avant les « pirates » comme cause principale de la crise du disque. Selon eux, les majors ont largement participé à dévaloriser la musique et les fournisseurs d'accès Internet ont bénéficié d'une offre culturelle gratuite quasi illimitée leur permettant de faire du profit sur le dos des producteurs et des artistes.

feppia
Fédération des Éditeurs et Producteurs
Phonographiques Indépendants d'Aquitaine



© D. R.

DÉCRYPTAGE

La force de la FEPIIA et des labels indépendants qu'elle fédère, c'est leur capacité à s'adapter, à allier tradition et modernité. Concrètement, ils investissent le terrain de la dématérialisation mais n'en oublient pas pour autant les lieux, les supports, les concerts. Selon la FEPIIA, toujours, « 80 % des ressources des labels viennent encore du physique ». Aucune raison donc de désertier les disquaires, les libraires, ou les salles de concerts. Au contraire, la FEPIIA réinvestit ces espaces et contribue au soutien d'un réseau de vente de proximité. Avec la Région Aquitaine et le Calif (Club action des labels indépendants français), elle contribue à aider trois disquaires, dont un itinérant. Par ailleurs, les labels se lient avec les libraires, réunis au sein de l'Association des Libraires Atlantiques, et coopèrent avec les salles de concerts et les festivals du RAMA pour renforcer les coopérations et entretenir une dynamique de filière.

> DU RÉSERVOIR AU SANS RÉSERVE, À PÉRIGUEUX

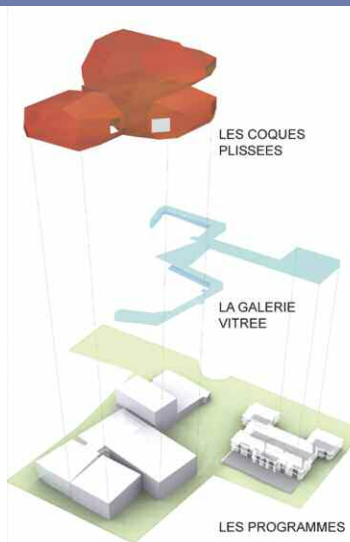
Né de la pression d'un collectif départemental (« le collectif 24 ») réunissant 18 opérateurs locaux revendiquant un espace de diffusion et de pratiques musicales à Périgueux (Dordogne), *Le Réservoir* a ouvert ses portes en 2000 sous la forme unique d'une salle de spectacle (de 500 places), sans autre espace de pratiques musicales de type studio de composition / répétition. Suite à un clash entre le Collectif et la municipalité, quelques semaines avant son ouverture, le lieu a été géré par la Ville de Périgueux jusqu'en janvier 2002, date à laquelle un professionnel venant de l'extérieur - Guy Garcia, ex directeur de la MJC de Montluçon - a été recruté pour définir un projet artistique et culturel et travailler avec les acteurs de terrain. En mai 2002, l'association loi 1901 *Le Sans Réserve* est créée. L'accompagnement des pratiques est l'axe majeur du projet du *Sans Réserve*. Deux outils pour leur mise en œuvre : les studios de répétition du *Silo* et ceux de *la Filature*, soit six studios plus une régie d'enregistrement. Dans le prolongement de la répétition et de son offre en accompagnement des pratiques, la diffusion. Avec, pour spécificité, un mode récurrent de partenariat avec les associations locales sous la forme de co-réalisations pour limiter les risques de ces dernières. Le projet d'ensemble est conséquent : six temps pleins se répartissent sur trois structures à faire fonctionner. L'effectif semble restreint. À noter, en complément de la concertation en Aquitaine, la mise en œuvre d'un travail sur un Solima (Schéma d'Orientation de Lieux de Musiques Actuelles, cf. encadré page 19) à l'échelle départementale réunissant Bergerac (*Le Rocksane*, autre salle de 500 places située à une quarantaine de kilomètres et avec laquelle il semble ne pas y avoir de concurrence en termes de programmation de spectacles vivants), Périgueux (*Le Sans Réserve* et *l'IMR*, école de musique associative). Projet suivi par le Conseil général, la DRAC et accompagné par le RAMA, la Fedurok⁽¹⁾ et la FNEIJMA⁽²⁾. L'objectif étant de mettre l'ensemble des acteurs de la filière autour de la table pour aider les collectivités locales à prendre des décisions en matière d'aménagement du territoire dans le champ des musiques actuelles. Il est certain que sur un territoire rural comme celui de la Dordogne, les enjeux d'aménagement sont au cœur des politiques publiques. Celles des arts et de la culture ont, ici, leur part de responsabilité, musiques actuelles comprises. Cette démarche n'est pas isolée en Aquitaine. Muscularue à Luxey (Landes), EHZ ou Lanetik Egina en Pays Basque, le travail sur des outils itinérants dans les Landes ou en Gironde, sont autant de projets montrant le dynamisme déployé pour faire de ces territoires des lieux où le vivre ensemble a du sens. ■ R.F.

(1) et (2) Déjà citée. Cf. ci-avant, Interview de Marie-Thérèse François-Poncet.

> RADIO 103 SUR 102.3 À PÉRIGUEUX

Une des toutes premières radio associative locale (1982), *Radio 103 Périgueux* est un véritable outil au service de la création musicale. S'attachant à diffuser ce qui se fait dans la quasi totalité des esthétiques des musiques actuelles, cet acteur permet à nombre de jeunes artistes de toucher un autre public (environ 1000 auditeurs par jour) que celui composant le premier cercle d'initiés. Membre de la FERAROCK⁽¹⁾ et du RAMA (depuis 2007), *Radio 103* entretient des partenariats forts avec les structures de musiques actuelles du territoire, notamment en Dordogne avec « Le Sans Réserve », à Périgueux et le « Rocksane », à Bergerac (cf. tableau sur les Relations des structures adhérentes, page 10). Rappelons qu'en Aquitaine, 81 radios ont l'autorisation d'émettre en mode analogique, dont la moitié sont de type associatif. ■ R.F.

(1) Fédération des radios associatives rock regroupant plus de 20 radios réparties dans toute la France.



Diagramme



Des rochers dans le parc Palmer

© BTUA Bernard Tschumi urbanistes Architectes

> LE ROCHER DE PALMER : UNE NOUVELLE SMAC ? Par Richard Franco

6500 m² dédiés aux cultures du monde

- « **Le Théâtre** » : d'une jauge de 650 places pour les concerts de musiques traditionnelles, de jazz, d'expérimentation, de théâtre et de danse
- « **La salle Palmer** » : d'une jauge de 1 200 places pour les concerts debout
- « **L'Atelier n° 1** » : espace de création, de restitution publique (100 personnes) et de résidence
- « **L'Atelier n° 2** » : espace de création, de restitution publique (25 personnes)
- « **L'Espace d'animation culturelle** » comprenant :
 - Le point Média
 - Un restaurant
 - Une salle de documentation et d'exposition
 - Les espaces d'accueil et de billetterie
- **Les locaux administratifs et techniques**

Le Pôle culturel et de spectacle de Cenon (Gironde), plus connu sous le nom du « Rocher de Palmer », ouvrira le 24 septembre prochain. Avec du retard. Retard insignifiant quand il s'agit, après plus de vingt ans d'itinérance sur la rive droite de la métropole bordelaise, d'offrir des murs à des expressions musicales dont la fidélité pour ce territoire n'a jamais failli.

Tout le sens du projet du Rocher de Palmer réside dans la véracité de cette inscription territoriale au cours de laquelle l'association *Musiques de Nuit Diffusion (MND)* a su inventer et accompagner les formes renouvelées d'une rencontre authentique entre des musiques et des populations. En d'autres termes : la proximité. Certes, le soutien des collectivités locales - Région Aquitaine, Département de la Gironde, Villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont - et de l'État (DRAC Aquitaine) a permis de consolider le travail impulsé par l'association *MND*. Mais l'inscription sur la rive droite de cultures *marginales* comme le jazz, les musiques du monde et le hip-hop ne pouvait se réaliser sans une dynamique bâtie sur des valeurs fortes : la sincérité de l'offre artistique, le respect des artistes, des publics, de l'identité de la rive droite bordelaise et, enfin, la persévérance. C'est donc - presque - logiquement que le Pôle culturel et de spectacle du parc Palmer se réalise, aujourd'hui. Presque, parce qu'il aurait pu se faire dix ans plus tôt, dans la foulée de la prise de fonction (en 1992) de Jean-Michel Lucas à la direction de la DRAC Aquitaine et promoteur convaincu d'un *Centre des cultures du monde* dédié au hip-hop et aux musiques du monde dont l'association *Musiques de Nuit Diffusion* aurait fait sien. Mais aucun maire de la rive droite ne fût d'accord pour « stigmatiser » davantage sa commune

DÉCRYPTAGE

en se démarquant de la lisibilité culturelle de la ville-centre. Aujourd'hui, il semble que le volet culturel du Grand Projet de Ville (GPV) des Hauts de Garonne (2000-2006) a en quelque sorte facilité la banalisation de ce territoire. La mixité culturelle due à la diversité des habitants (au nombre de 70.000 et regroupant plus de 50 nationalités) est dorénavant acceptable. Néanmoins, le hip-hop a disparu du contenu du site Internet de la Ville de Cenon⁽¹⁾. Faisons confiance à la détermination de Patrick Duval, à la tête de MND depuis 1984, pour donner au hip-hop autant de place dans les murs que celle qu'il occupait, jusqu'à maintenant hors les murs.

On l'aura remarqué : les esthétiques musicales au cœur du projet du Rocher de Palmer ne sont pas les musiques amplifiées, à savoir le rock et ses dérivés (ce qui ne veut pas dire qu'elles seront absentes du volet résidence ou diffusion du lieu, loin s'en faut). Trois Smac sont déjà présentes en Gironde : *La Rockschool Barbey*, à Bordeaux, *Le Krakatoa*, à Mérignac et *Rock et Chanson*, à Talence. Pourquoi pas une quatrième ? Ce serait une erreur. En premier lieu, parce que le concept de Smac est trop restrictif du point de vue des esthétiques. Il renvoie principalement au rock : la programmation des Smac en Aquitaine, comme ailleurs, ne le dément pas. Certes, il existe des Smac dédiées au jazz, alors pourquoi pas une aux musiques du monde ?

Pour une question de lisibilité. Ici, dans une agglomération où l'offre musicale est déjà importante dans les esthétiques rock, l'épanouissement d'un nouveau lieu catalogué Smac - qui plus est hors du commun et situé « de l'autre côté » - est quasi impossible. Une nouvelle fois, l'étiqueter Smac reviendrait à noyer le projet artistique dans une filière dominée par le rock. Les musiques du monde, comme le jazz ont tout à gagner en étant « à côté » pour gagner en liberté (donc en lisibilité). Nous ne le répèterons jamais assez : la terminologie « musiques actuelles » uniformise toutes les esthétiques musicales qu'elle contient et tire toujours du côté du rock, qui est celle qui importe le plus pour les industries du disque et du spectacle vivant. Il convient, simplement, de respecter l'histoire. Laquelle, dans le domaine artistique et culturel de la rive droite tient à marquer sa fidélité à des esthétiques plus *retenues* (ou moins *tapageuses*) que le rock. Ne pas étiqueter le Rocher de Palmer permettrait à cet équipement culturel de revendiquer pleinement son ancrage.

(1) <http://renouvellement.ville-cenon.fr/le-gpv-a-cenon/le-rocher-de-palmer/>

Coût du Rocher de Palmer

Coûts d'investissement

- Travaux : 13 985 034
- Scénographie : 1 912 259
- Total : 15 897 293**

Plan de financement

- ANRU : 1 088 029
- Fonds Européens : 2 331 424
- Conseil Régional : 2 500 000
- Conseil Général : 500 000
- CUB : 450 000
- Ville de Cenon : 9 027 840
- Total : 15 897 293**

> SOLIMA ?

Le texte dit « Solima », (Schéma(s) d'orientation pour le développement des lieux de musiques actuelles) est la résultante de problématiques tant structurelles que conjoncturelles. En effet, il s'agit, encore et toujours, de donner des perspectives à tout le tissu des musiques actuelles sur un territoire donné, mais aussi de faire face à la politique du ministère de la Culture qui, en se concentrant sur ses institutions et ses labels, va dans le sens inverse d'une prise en compte de la diversité des initiatives. C'est donc dans cet esprit qu'un groupe de travail, survivant au profond coma du Conseil supérieur des musiques actuelles, a planché sur la naissance de ce texte. Ce groupe de travail est composé des représentants de l'État, des collectivités territoriales et des fédérations de structures de musiques actuelles.

Solima s'inscrit tout droit dans la lignée du « *Plan pour des politiques nationales et territoriales en faveur des musiques actuelles* » signé en 2006 et du principe de concertation territoriale qui en découlait. Il s'agit donc, à un niveau territorial, de prendre en compte la diversité des initiatives, que ce soit en termes d'actions (enseignement, diffusion, action culturelle...), d'esthétiques musicales (musiques amplifiées, traditionnelles, du monde, jazz, chanson...) ou, encore, de mode de gestion. Dans la conjoncture actuelle, l'existence du principe de Solima a une véritable pertinence. Reste, à l'instar du plan de 2006 et du principe de concertation, à savoir comment (bien) le mettre en œuvre sans qu'au niveau des pouvoirs publics, les uns cherchent à se défaire sur les autres. À ce jour en Aquitaine, deux Solima sont en cours de négociation : un sur la Communauté urbaine de Bordeaux et un sur la Communauté d'agglomération de Périgueux.

> LES MARCHÉS PUBLICS SYMBOLES DE L'INSTABILITÉ JURIDIQUE

Par Fabrice Thuriot - Université de Reims

Depuis 2001, quasiment aucune année ne s'est déroulée sans une réforme du code des marchés publics (2004, 2005, 2006, 2008, 2010) ou de ses modalités d'application (délais de paiement, dématérialisation, seuils... : 2002, 2005, 2007, 2009, 2010). L'influence du droit communautaire est notable mais la France a fait à plusieurs reprises des choix contraires au droit communautaire pour préserver ses spécificités, en termes de seuils en particulier mais aussi de types de marchés (les marchés de définition ont dû être supprimés par le décret du 26 avril 2010 modifiant le Code des marchés publics⁽¹⁾).

Le gouvernement a même essayé en droit interne de modifier le seuil en deçà duquel un marché public peut être passé sans publicité ni concurrence préalable mais le Conseil d'État a annulé dans une décision de la section du contentieux du 10 février 2010, M. P., les dispositions du décret du 19 décembre 2008 le relevant de 4 000 à 20 000 €. Le retour au seuil de 20 000 € a pris effet au 1^{er} mai 2010, sous réserve des actions engagées contre des actes pris sur le fondement du décret annulé. Le Conseil d'État a aussi précisé dans un autre arrêt du 31 mars 2010, Collectivité territoriale de Corse, que le pouvoir adjudicateur doit indiquer dans les documents de consultation les critères d'attribution du marché et leurs conditions de mise en œuvre mais n'est pas tenu d'informer les candidats de la méthode de notation des offres. Il faut aussi savoir que les avenants aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (articles 26 et 28 du CMP) et pour lesquels la commission d'appel d'offres n'a pas été consultée ne sont pas soumis, quel que soit leur montant, à l'avis de la commission d'appel d'offres en vertu de l'article 19 de la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007⁽²⁾. En ce qui concerne la dématérialisation, elle continue de progresser avec un guide publié par Bercy⁽³⁾.

Tous les deux ans, les seuils des directives européennes sur les marchés publics sont révisés par la Commission européenne de manière à respecter les engagements internationaux de l'Union pris en vertu de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce. Et tous les cinq ans, elle revoit les directives sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services. « *Le constat partagé est critique. Les objectifs poursuivis par la révision de 2004 des directives relatives à la passation des marchés publics n'ont toujours pas été atteints. La situation est devenue compliquée à la suite de nombreux arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne dont il n'est par ailleurs pas encore possible d'évaluer les conséquences pratiques, dans la mesure où tous les États membres ne les ont pas encore transposées. Il plane toujours une insécurité juridique et des risques de poursuites judiciaires qui prennent même parfois le pas sur la recherche du bon rapport qualité/prix.* »⁽⁴⁾

En conclusion de son rapport (5 février 2010, 2009/2175/INI) sur « les nouveaux développements en matière de marchés publics », Heidi Rühle a conclu en précisant que « *changer les bases légales du droit des marchés publics en ce moment aurait pour seul effet de créer de nouvelles incertitudes et conduirait à de nouveaux délais dans la passation des marchés au détriment de tous les acteurs concernés* ». Un projet d'évolution de la législation européenne en matière de délais de paiement est aussi prévu. On le voit, la stabilité en matière de marchés publics est loin d'être atteinte !

(1) Décret n° 2010-406 du 26 avril 2010 relatif aux contrats de concession de travaux publics et portant diverses dispositions en matière de commande publique, JO du 28 avril, p. 7686.

(2) Rép. Min. QE AN 19/01/2010, JO AN 04/05/2010, p. 5006.

(3) http://maj.marchespublics.weka.fr/mp-flash/guide_pratique_de_la_dematerialisation_des_marches_publics_a_consulter_en_ligne_-4194

(4) <http://www.secteurpublic.fr/public/article/passation-des-marches-publics-vers-une-revision-des-directives-europeennes-.html?id=31237&rub=12829&C5=337>